



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE CRAZANNES, LE MUNG, PORT-D'ENVAUX, ST-SAVINIEN, TAILLEBOURG

*Projet de travaux de dragage et de gestion des sédiments du fleuve Charente
entre l'A837 et la commune de Port d'Envaux*

Il sera procédé du lundi 23 juillet au vendredi 24 août 2018 inclus, soit une durée de 33 jours à une enquête publique unique préalable à l'autorisation unique en application du décret n° 2014-619 du 12 juin 2014, la déclaration d'utilité publique au titre du PAPI Charente Estuaire et du gel des terres agricoles, la déclaration d'utilité publique au titre du code l'expropriation.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Conseil Départemental de la Charente-Maritime, 85 Boulevard de la République 17000 LA ROCHELLE, Tel : 05 46 87 88 64

Durant toute l'enquête, le dossier, comportant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé dans la mairie de St-Savinien-sur-Charente, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituelles d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Dans ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la Mairie de St-Savinien-sur-Charente, 16 rue Bel Air, 17350 Saint-Savinien-sur-Charente, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur, 17000 La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr. Il sera également consultable sur le site Internet de la Préfecture rubrique "Publications/Consultations du public".

Monsieur Jean-Pierre BORDRON, Ingénieur divisionnaire travaux publics en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, en Mairie de St-Savinien-sur-Charente, les :

- lundi 23 juillet de 10h00 à 12h00
- samedi 4 août de 9h00 à 12h00
- jeudi 16 août de 14h00 à 17h00
- vendredi 24 août de 14h00 à 17h00

Les Conseils municipaux de Crazannes, Le Mung, Port-d'Envaux, St-Savinien et Taillebourg seront appelés à donner leur avis sur le projet, au titre de l'autorisation unique au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement, dès l'ouverture de l'enquête. Ne pourra être pris en considération que l'avis émis au plus tard quinze jours après la clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et conclusions et avis dans les trente-huit jours au maximum qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation unique en application du décret n° 2014-619 du 12 juin 2014, la demande déclaration d'utilité publique au titre du PAPI Charente Estuaire et du gel des terres agricoles, la demande a déclaration d'utilité publique au titre du code l'expropriation.

Copie des rapports et conclusions de la commission d'enquête seront tenues à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairie de St-Savinien-sur-Charente pendant un an et pourront être obtenues sur simple demande adressée au Préfet.